

Ecrit par Echo du Mardi le 22 septembre 2020

Avignon : lancement d'un fonds de soutien pour les acteurs culturels



Afin de faire face aux conséquences financières de la crise de la Covid-19, la <u>Ville d'Avignon</u> va créer un fonds de soutien exceptionnel de 200 000 euros pour les associations culturelles non conventionnées.

Au sortir de la période de confinement, la maire d'Avignon Cécile Helle présentait 'Avignon, le sursaut', un plan de relance de 2,6 millions d'euros décliné au travers de diverses mesures d'urgence en direction des acteurs économiques, touristiques, culturels, associatifs de la ville. En cette rentrée, et en complément des subventions aux associations conventionnées qui ont été intégralement versées au printemps dernier et des appels à projets de droit commun qui ont été maintenus, la Ville lance un fonds de soutien exceptionnel pour les associations culturelles non conventionnées doté de 200 000 euros. Une opération destinée à sauvegarder la poursuite de leurs activités afin de maintenir une offre culturelle de



Ecrit par Echo du Mardi le 22 septembre 2020

proximité.

Oui est concerné?

Sont concernées, les associations culturelles loi 1901 non conventionnées dont le siège social est établi à Avignon et dont l'activité principale se déroule à Avignon ainsi que les structures qui n'ont pas sollicité ou pas obtenu d'aide au titre du Fonds d'urgence du Festival Off (possibilité cependant de postuler aux deux fonds).

Quelles sont les critères d'éligibilité?

Les dossiers éligibles seront sélectionnés selon les critères suivants : les risques encourus sur la poursuite d'activité de la structure, le maintien de l'emploi de la structure, le maintien de son engagement auprès d'un tiers malgré le report ou l'annulation d'une manifestation ou prestation, l'impact de la crise sanitaire, l'ancrage du projet culturel dans la vie du territoire et le rayonnement du projet à l'extérieur.

Il convient de compléter le dossier (transmission des documents et pièces demandés, réponses au questionnaire) reçu par mail et/ou téléchargeable sur www.avignon.fr et de le renvoyer par voie postale avant le 15 octobre à :

Département culture de la Ville d'Avignon Service action culturelle et patrimoniale Hôtel de ville d'Avignon 84045 AVIGNON CEDEX 9